

# **COMMUNE DE SAINT SIGISMOND**

# CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JANVIER 2023

## PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-trois, le seize janvier à 19h30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de SAINT SIGISMOND, sous la présidence de M. Éric MISSILLIER, Maire

Date de convocation : 10 janvier 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Etaient présents (13): Mmes Pauline BOISIER, MM. Yannick FOREL, Emmanuel JOSSERAND, Mme Valérie MALJEAN, MM. Bruno MEILLE, Éric MISSILLIER, Cyrille MOIRANT, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET, Mme Marielle TILLOLOY, MM. Anthony TROMBERT, Michel VURLI, Mme Catherine RUBIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents: Mme Céline DEGENÈVE (pouvoir à M. Éric MISSILLIER)

Monsieur Éric MISSILIIER constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Pauline BOISIER est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

### Compte-rendu de la réunion du 5 décembre 2022

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

### Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

▶ Vente de la fraise à neige à chenille de marque YAMATSU au profit du SIVOM ARMOY-LELYAUD pour la somme de 2 500 euros.

# 1. Convention de servitude ENEDIS/COMMUNE – Implantation de câbles souterrains sous le chemin rural dit de la Motte

Il est porté à la connaissance du Conseil Municipal la convention de servitudes signée le 12 juin 2018 entre la société ENEDIS et le maire de la commune de SAINT SIGISMOND, pour constituer les droits réels nécessaires au passage de câbles souterrains dans le cadre de travaux d'enfouissement de la ligne 20 000Volts du réseau de distribution publique d'électricité.

Or, la réalisation concomitante de travaux d'assainissement collectif portés par la 2CCAM à proximité a conduit, pour des raisons techniques, à mutualiser certains postes de dépenses (tranchées...) et par conséquent à modifier le tracé initialement prévu. L'ouvrage impacte le chemin rural dit de la Motte en lieu et place de la parcelle communale cadastrée section B n°832.

L'emprise du réseau à poser sous le chemin rural dit de la Motte est soumise aux règles de droit foncier et nécessite à ce titre la création d'une servitude de passage.

Par conséquent, la convention susmentionnée est annulée et remplacée par une nouvelle convention de servitude.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et en avoir délibéré :

- APPROUVE la création d'une servitude au profit d'ENEDIS pour l'enfouissement de la ligne 20 000 volts sous le chemin rural dit de la Motte,
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier, notamment la convention de servitude.

Vote: Pour: 14 / Contre: 0 / Abstentions: 0

**Commentaire** : *néant*.

# 2. Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2023

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L612-1 modifié par la loi n°2012-1510 du 29 décembre 2012-art 37 ;

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le but de ne pas ralentir les investissements de la collectivité et dans l'attente du vote du budget primitif 2023, l'article L612-1 du CGCT permet à l'organe délibérant d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette.

Il propose d'autoriser par délibération, l'engagement, la liquidation et le mandatement, avant l'adoption du budget primitif, des dépenses d'investissement 2023 dans les limites suivantes :

Chapitre	Libellés	Total crédits ouverts Budget 2022	Crédits autorisés
20	Frais d'études, de recherches et de développement	152 636€	38 159,00€
21	Immobilisations corporelles	339 298€	84 824,50€
23	Immobilisations en cours	637 934€	159 483,50€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- AUTORISE l'engagement et le mandatement des dépenses d'investissement 2023 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Vote: Pour: 14 / Contre: 0 / Abstentions: 0

**Commentaire**: néant

#### ▶ Autorisations d'urbanisme

Pétitionnaire	Lieu	Objet	A – R *		
PERMIS DE CONSTRUIRE					
BOUCLIER Thierry	Route des Bas-Choseaux	Couverture d'un chenil	Α		
DECLARATION PREALABLE					
LUCAS Quentin	Route de la Joux	Détachement lot à bâtir	Α		
MORIN Olivier	Chemin de Guidon	Pose de panneaux photovoltaïques	Α		
SAS TIBECO	Route d'Agy	Chalet pour vente à emporter	Α		

<sup>\*</sup> A : accordé R : refusé

- Questions diverses Informations
- ❖ L'alambic sera de retour sur la commune aux alentours du 10 février 2023.
- ❖ Désimperméabilisation d'une partie de la cour de l'école :

A la demande des enseignants et des parents d'élèves, les élus ont étudié la possibilité de désimperméabiliser une partie de la cour de l'école (50m² sur 910m²). Le coût de cette opération est estimé à 7 911€ TTC et une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux était envisagée pour financer partiellement ce projet. Or, M. le Sous-Préfet a émis un avis défavorable à notre demande de subvention en raison du montant largement inférieur au seuil prévu par la circulaire préfectorale. Par conséquent, le projet est suspendu.

- Il est signalé un déréglage des miroirs situés place de la Lyre et Route du Planey, ayant pour effet de réduire voire annuler leur utilité. Une remise en état est programmée.
- Il est à déplorer le dépôt d'ordures sur l'ancien emplacement du point d'apport volontaire des terrasses.
- ❖ Ski-club d'Agy: M. Michel VURLI, Président du Ski-club d'Agy remercie M. le Maire pour sa présence au Grand Prix d'Agy le 8 janvier 2023 qui s'est déroulé exceptionnellement à Flaine, faute d'enneigement à Agy.
- Dans le cadre de son projet de réhabilitation de La Lyre, la commune a missionné l'agence Cerfrance de Cluses pour réaliser une étude de marché et une étude économique qui permettront :
  - d'établir un état des lieux du marché de la commune dans son environnement : population, commerce, tourisme, associatif
  - de collecter les besoins et tester l'intérêt d'un commerce multiservices auprès de la population et des touristes. A cet effet, des questionnaires seront diffusés prochainement
  - de préconiser une offre de produits et services
  - d'estimer la viabilité économique du projet selon les hypothèses retenues.

### Permanence Cyber sécurité

Un habitant de Saint Sigismond propose de mettre au service des habitants, ses compétences en matière de sécurité informatique (mots de passe, vie privée, sécurisation des données) et réseaux sociaux.

Il vous accueillera un lundi par mois de 18h15 à 20h à la mairie de Saint Sigismond à partir du 30 janvier 2023.

#### Cérémonie des vœux

Après deux années d'annulation en raison des contraintes sanitaires liées à la Covid-19, Monsieur le Maire présentera ses vœux à la population le samedi 28 janvier 2023 à 17h30.

La séance est levée à 20h10

Saint Sigismond, le 23 janvier 2023

Le Maire Éric MISSILLIER Le secrétaire de séance Pauline BOISIER